

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/8719  
4 août 1968  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 4 AOUT 1968, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur un nouveau cas très urgent de violation grave du cessez-le-feu commise par Israël.

Les forces israéliennes ont commis aujourd'hui, 4 août 1968, à 13 h 5 (heure locale), un nouvel acte d'agression contre la Jordanie semblable à celui qu'elles avaient commis le 4 juin 1968 contre les populations civiles de la ville d'Irbid et de ses environs. L'attaque contre Irbid a fait l'objet de mes lettres des 4 et 5 juin 1968. Le Conseil de sécurité demeure saisi des plaintes qui y étaient formulées.

Il ressort des informations reçues aujourd'hui à 12 h 30 que les avions militaires israéliens continuaient de bombarder les secteurs situés à l'ouest et au sud de la ville de Salt, à 19 miles à l'ouest d'Amman.

Je vous tiendrai au courant de tout nouveau fait nouveau qui pourra survenir et je vous ferai parvenir un compte rendu plus détaillé de la nouvelle agression perfide commise par Israël.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Jordanie  
après de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Muhammad H. EL-FARRA

68-16836

